

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la Chapelle Anthenaïse, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOUGERAY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle, HOUSSEAU Mickaël, FRANGEUL Savéria, BERGÈRE Christophe, BOULAY Karine, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, PIPART Eric, BIGARRET Gaël, LE GRAND Jérôme, CHARPENTIER Adeline (arrivée à 20h34), DUVAL Angélique, DURAND Lydia et DECRESSAC Guillaume

Absent-e-s Excusé-e-s : Eric PIPART, Adeline CHARPENTIER, Jérôme LE GRAND et Guillaume DECRESSAC

Absent-e-s non Excusé-e-s :

Secrétaire de séance : Christophe BERGÈRE

Pouvoir-s :

Eric PIPART donne pouvoir à Isabelle FOUGERAY,
Adeline CHARPENTIER donne pouvoir à Angélique DUVAL,
Jérôme LE GRAND donne pouvoir à Christophe BERGÈRE,
Guillaume DECRESSAC donne pouvoir à Savéria FRANGEUL

Nombre de membre	
En Exercice	Présents
14	
Date d'envoi de la convocation	
17/04/2025	
Date d'affichage de la convocation	
17/04/2025	

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

ORDRE DU JOUR

- 25 Reformulation de la demande de subvention auprès de Laval
Agglomération pour l'aménagement d'une voie verte urbaine2
- 26 FINANCES Indemnisation de gardiennage de l'Église Notre Dame du
Mont Carmel année 20254

Madame le Maire, après avoir vérifié le quorum, ouvre la séance ;

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Observation(s) / Aucune observation n'est faite et l'adoption du PV est actée.

Conformément à la DEL 2022.23.06.04-1 le procès-verbal sera publié en version électronique dans les 8 jours suivants et de façon complémentaire à disposition du public en version papier.

25 - Reformulation de la demande de subvention auprès de Laval Agglomération pour l'aménagement d'une voie verte urbaine

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°17 du conseil municipal en date du 4 mai 2023 approuvant la mise en œuvre de la requalification du centre-bourg et confiant un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SEM Laval Mayenne Aménagements ;

Vu la délibération n°44 d'attribution marché de maîtrise d'œuvre du projet de requalification du centre bourg au bureau d'études Ouest Am' ;

Vu la délibération n°43 du conseil municipal en date du 21 novembre 2024 approuvant l'avant-projet réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue des Carreaux et d'une partie de la rue Abbé Saget ;

Vu la délibération n°44 donnant délégation à Mme le Maire de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions pour le projet de Requalification du Centre-Bourg (RCB) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 159/2019 du 16 septembre 2019 approuvant le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC),

Vu la délibération du conseil communautaire n° 232/2019 du 16 décembre 2019 approuvant les modalités d'instruction et d'attribution financière relatives à la participation financière de Laval Agglomération aux aménagements cyclables réalisés par les autres collectivités ;

Vu la 1^{ère} délibération n°16 prise le 27 février 2025 et qui nécessite d'être complétée des deux ajouts suivants :

- Au lot n°2 du marché de travaux le coût d'aménagement de la voie verte*
- Le coût des effacements de réseaux empiétant l'emprise de l'aménagement de la voie verte*

Considérant que Laval Agglomération dans le cadre de son SDAC peut accompagner financièrement les aménagements cyclables portés par les communes de son territoire ;

Considérant l'avancée du projet de RCB qui intègre une voie verte urbaine ;

Considérant que la commune souhaite aménager une voie verte urbaine afin de favoriser les déplacements doux et d'améliorer le cadre de vie des habitants en réduisant les impacts environnementaux liés aux mobilités ;

Considérant le besoin de relibérer pour inclure les ajouts susmentionnés ;

Mme Le Maire indique que dans le cadre du projet de RCB-Tranche 1 : Rue des Carreaux et placette des commerces dont le coût total est estimé à 945 264,96 € HT, une voie verte urbaine est intégrée au projet et va être aménagée au nord de la rue des Carreaux.

Cette voie séparée de la chaussée accueillera les modes de déplacements doux (Cycles et piétons) permettant de relier ainsi, au terme de la RCB, l'école aux quartiers nord de la commune (Lotissement de l'Artois, de La Huchette, des Horizons), ainsi que les équipements sportifs via la banane verte identifiée au plan guide du projet.

Le coût de cette voie verte se décline de la manière suivante :

DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT
LOT 1	38 745,00 HT
<i>Chapitre 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES</i>	<i>3 725,00 € HT</i>
<i>Chapitre 2 : TERRASSEMENT</i>	<i>1 000,00 € HT</i>
<i>Chapitre 3 : ASSAINISSEMENT</i>	<i>1 483,00 € HT</i>
<i>Chapitre 9 : TRAVAUX SPECIAUX, DE MACONNERIE ET DE RACCORDEMENT</i>	<i>620,00 € HT</i>
<i>Chapitre 10 : REFECTION ET VOIRIE</i>	<i>22 817,00 € HT</i>
<i>Chapitre 11 : SIGNALISATION</i>	<i>8 975,00 € HT</i>
<i>Chapitre 15 : ESSAIS, CONTRÔLE, ET RECOLEMENT</i>	<i>125,00 € HT</i>
LOT 2	5270.00 € HT
<i>Chapitre 12 : MOBILIERS URBAINS</i>	<i>3 760 € HT</i>
<i>Chapitre 13 : AMENAGEMENT PAYASAGER</i>	<i>1510 € HT</i>
EFFACEMENT RESEAU	42019.00 € HT
Participation financière commune (185ML/550ml)	42 019.00 € HT
TOTAL HT	86 034.00 € HT

Ci-dessous, le plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES	
Aménagement voie verte	86 034 €	CD 53	11 624 €
		Laval Agglomération	43 017 €
		<i>RESTE à charge Commune</i>	<i>31 393 €</i>
TOTAL	86 034 €	TOTAL	86 034 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. **D'approuver** le projet d'aménagement d'une voie verte urbaine intégré au projet de RCB-Tranche 1 : Rue des Carreaux et placette des commerce pour un montant total estimé à 86 034 € HT, soit 103 240.80 € TTC.
2. **De solliciter** une subvention auprès de Laval Agglomération à hauteur de 50 % du coût éligible des travaux.
3. **D'approuver** le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.
4. **D'engager** les démarches nécessaires pour le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de Laval Agglomération.
5. **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

26 - FINANCES Indemnisation de gardiennage de l'Église Notre Dame du Mont Carmel année 2025

Une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales. Elle est représentative des frais que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée.

Conformément aux circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/2/246C du 29 juillet 2011, le montant maximum de l'indemnité peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. La révision de l'indemnité se fait dans la limite des plafonds indemnitaires applicables notifiés par les services de l'État.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à :

- 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Considérant l'investissement du prêtre de la paroisse et de personnes habitants la commune à la surveillance de l'édifice du culte,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une indemnité de gardiennage de l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel, en faveur :
 - o du prêtre de la paroisse pour un montant de 126,91 €
 - o de M. et Mme CRIBIER André investis à l'entretien de l'église et à la préparation des cérémonies pour un montant de 100,00€.
- Autorise Mme le Maire à procéder au paiement de la dépense au compte 6282 du Budget de la commune.

Informations

- Mme le maire informe le conseil du rendez-vous du jeudi matin qui a eu lieu avec l'expert de chez GROUPAMA pour le parquet de salle des EMBELLIES qui a été endommagé (lavage au jet d'eau, parquet gonflé, phénomène de tuillage) lors d'une location début mars 2025.

GROUPAMA fait fonctionner le recours juridique pour le titre de la commune. Ils sont en contact avec l'assurance des locataires.

- Bilan des retours des élus sur le carnet d'enjeux de LAVAL AGGLO dans le cadre de la révision du PLUI et mise en commune des réponses. Le dossier est à transmettre à LAVAL AGGLO au plus tard le 30 avril.

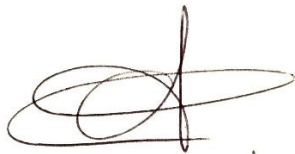
- Mme Le Maire informe le conseil du rendez vous du vendredi 25 avril à 16h en préfecture concernant le dossier DETR. La DDT à émis des observations sur le projet de requalification du centre bourg (principalement sur la voie verte urbaine).
- Compte-rendu de la 1 ère réunion de lancement des travaux RCB, toutes les entreprises étaient présentes, début prévisionnel des travaux semaine 24 (10juin) entreprise ATEC et EUROVIA puis semaine 26,27 entreprise EIFFAGE.
- Mme BOULAY Karine précise que la commune s'est porté candidate à la prochaine édition des NUITS DE LA MAYENNE pour l'année 2026.

Questions diverses

La séance est levée à 21h38 mn

Le secrétaire de séance,

Christophe BERGÈRE



Madame le Maire

Isabelle FOUGERAY



LISTES DES DELIBERATIONS
séance de conseil municipal
article L2121-25 modifié du CGCT

Numéro d'ordre	Objet	Approbation / refus
2025 - 25	RCB : Reformulation de la demande de subvention auprès de Laval Agglomération pour l'aménagement d'une voie verte urbaine	Approbation
2025 - 26	FINANCES Indemnisation de gardiennage de l'Église Notre Dame du Mont Carmel année 2025	Approbation